

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

2^e SESSION, 42^e LÉGISLATURE, ONTARIO
70 ELIZABETH II, 2021

Projet de loi 66

Loi proclamant le Jour commémoratif de la COVID-19

M^{me} T. Armstrong

Projet de loi de député

1^{re} lecture 2 décembre 2021

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi proclamant le Jour commémoratif de la COVID-19

Préambule

Depuis le 17 mars 2020, jour où le gouvernement de l'Ontario a déclaré une situation d'urgence face à la menace croissante que représentait la COVID-19, la vie des Ontariennes et Ontariens a changé de façon fondamentale. Voyant la pandémie déferler autour d'eux, les habitants de la province se sont mobilisés pour faire leur devoir de citoyen en restant à l'intérieur, en portant un masque et en se faisant dépister, tous au service de la santé publique.

Plus de 100 000 Ontariennes et Ontariens ont été infectés au cours de cette pandémie. Des milliers d'entre eux sont décédés. Observé le troisième lundi de mars de chaque année, le Jour commémoratif de la COVID-19 sera l'occasion de souligner et de reconnaître le tribut que le virus a fait payer à la population ontarienne et, surtout, de rendre hommage aux personnes qui ont perdu la vie.

Ce jour sera le moment de se tenir aux côtés des familles endeuillées, dont des proches ont succombé au virus après avoir souffert dans la solitude dans bien des cas, et de saluer les incroyables sacrifices qu'ont consentis les Ontariennes et Ontariens pour assurer leur sécurité mutuelle. Ce sera l'occasion de rendre hommage aux travailleurs de première ligne, aux travailleurs de la santé et aux travailleurs essentiels qui ont mis leur santé et leur bien-être en jeu au service de la population ontarienne. Enfin, ce jour nous permettra d'exprimer notre reconnaissance aux bénévoles et aux aidants naturels qui ont tout mis en oeuvre pour appuyer leur communauté et leurs proches. Nous saluerons leur courage face au risque, leur résilience à poursuivre leur travail et le traumatisme qu'ils ont subi en travaillant avec un virus mortel.

Le Jour commémoratif de la COVID-19 nous permettra de réfléchir aux façons de protéger les populations les plus vulnérables de l'Ontario, en particulier les personnes âgées et les communautés racialisées chez qui on a enregistré un pourcentage démesuré d'infections et de décès causés par la COVID-19. Nous nous souviendrons de toutes les personnes qui sont décédées en raison de cette pandémie, notamment les résidents de foyers de soins de longue durée et les travailleurs dans ces établissements qui représentaient à eux seuls un nombre disproportionné de personnes décédées.

Chaque année, nous leur rendrons hommage le troisième lundi de mars.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Jour commémoratif de la COVID-19

1 Le troisième lundi de mars de chaque année est proclamé Jour commémoratif de la COVID-19.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2021 sur le Jour commémoratif de la COVID-19*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le troisième lundi de mars de chaque année Jour commémoratif de la COVID-19.